

I. Réalisations des Juridictions Gacaca

1. Phase d'observation (751 Juridictions Gacaca de Cellule) :

La première phase des Juridictions Gacaca a été lancée le 19 juin 2002 dans 12 Secteurs du Rwanda, en raison d'un Secteur par Province et la Ville de Kigali, et surtout sur base du grand nombre de prisonniers passés à l'aveu des infractions commises dans ces Secteurs.

La deuxième phase des Juridictions Gacaca a été lancée le 25 novembre 2002 dans 106 Secteurs, en raison d'un Secteur par District et Ville.

L'objectif de ces deux premières phases était de servir comme phase pilote(phase d'observation) dans les 751 Juridictions Gacaca de Cellule pour se rendre compte de l'efficacité de celles-ci et en tirer des leçons pour l'orientation et l'amélioration quant à l'organisation et le fonctionnement des Juridictions Gacaca.

Les Juridictions Gacaca des deux premières phases sont au nombre de 751 Juridictions de Gacaca de Cellule réparties dans 118 Secteurs. Elles ont déjà terminé l'activité de collecter les informations en rapport avec le génocide et la catégorisation des présumés coupables de génocide et la remise des dossiers aux Juridictions compétentes pour jugement. Les résultats de la phase d'observation se sont avérés concluants mais des mesures ont été adoptées pour améliorer leur fonctionnement.

Certaines réalisations sont reprises dans le tableau ci-après :

Province/ Ville de Kigali	Aveux devant les Juridictions Gacaca	Cas de détention préventive	Cas libérés	Personnes mises sur la liste établie par les Juridictions Gacaca
Ville de Kigali	107	153	84	5551
Kigali Ngali	321	44	98	8912
Gitarama	594	4	4	8755
Butare	256	19	76	5266
Gikongoro	37	19	28	3615
Cyangugu	93	49	8	4533
Kibuye	340	4	0	5236
Gisenyi	176	60	81	4329
Ruhengeri	103	34	21	2273
Byumba	75	6	6	2813
Umutara	168	56	19	2386
Kibungo	613	158	130	9778
Total	2883	606	555	63447

Echantillonnage de catégorisation des dossiers de la phase d'observation :

Province/ Ville de Kigali	Nombre des personnes catégorisées	1 ^{ème} catégorie	2 ^{ème} catégorie	3 ^{ème} catégorie
Ville de Kigali	4631	1172	2745	714
Kigali Ngali	8645	615	6265	1765
Gitarama	7859	596	6324	939
Butare	3945	247	2598	1100
Gikongoro	3653	390	2684	579
Cyangugu	3628	504	2487	637
Kibuye	4365	531	3073	761
Gisenyi	4013	408	2148	1457
Ruhengeri	1519	151	744	624
Byumba	1535	57	809	669
Umutara	3278	396	1494	1388
Kibungo	7502	825	4622	2055
Total	54573	5842	35993	12688

1^{ère} catégorie : 11 % ; 2^{ème} catégorie : 66 % ; 3^{ème} catégorie : 23 %

2. Démarrage de la phase de collecte d'informations à travers tout le pays :

La troisième phase a été lancée le 24 juin 2004 à travers tout le pays. Jusque fin Décembre 2004, les Juridictions Gacaca étaient opérationnelles dans 1545 Secteurs et fonctionnent au niveau de la Cellule.

II. Programme d'amélioration du fonctionnement des Juridictions Gacaca

D'après les leçons tirées de ces deux phases, il s'est avéré que certaines choses doivent changer, et d'autres doivent être améliorées pour bien mener les activités des Juridictions Gacaca. Les changements sont confinés dans la Loi Organique n° 16/2004 du 19 juin 2004 portant organisation, compétence et fonctionnement des Juridictions Gacaca.

Voici quelques modifications :

1. Les Juridictions Gacaca ne sont établies qu'au niveau de la Cellule et du Secteur. Il y a une Juridiction d'Appel au niveau de chaque Secteur.
2. Le nombre des Inyangamugayo qui composent le siège de la Juridiction Gacaca est ramené de 19 à 9 personnes et 5 remplaçants ;
3. Il est institué une Assemblée Générale de Secteur composée des Inyangamugayo de tous les sièges des Juridictions Gacaca de son ressort ;
4. Les crimes de génocide ont été classés en trois (3) catégories ; la 2^{ème} et la 3^{ème} catégories ont été fusionnées pour faire la 2^{ème} catégorie ;
5. Les nouvelles Juridictions exercent leurs compétences de la manière suivante :
 - Les infractions contre les biens : Elles relèveront toujours de la compétence des Juridictions Gacaca de Cellule qui les jugent en premier et dernier ressort ;
 - Les actes criminels et d'autres actes commis sans l'intention de donner la mort, relèvent de la Juridiction Gacaca de Cellule et peuvent être frappés d'appel dans la Juridiction d'Appel ;
6. Les procès jugés selon la procédure d'aveu et de plaider de culpabilité, ainsi que ceux des personnes accusées de refus de témoigner ou des menaces exercées sur les membres du siège et les témoins peuvent être frappés d'appel ;

7. Les Juridictions Gacaca sont compétentes pour arrêter des sanctions contre les auteurs de trouble pendant les audiences (police d'audience) ;
8. Les co-auteurs des infractions contre les biens sont jugés dans un procès collectif lorsqu'ils ne sont pas en prison, et la réparation se fait individuellement et solidairement ;
9. En cas d'insolvabilité de la personne poursuivie, la réparation se fait par commutation en travaux ayant la même valeur que les biens à restituer dans le but d'éradiquer la culture de l'impunité et promouvoir la réconciliation entre adversaires ;
10. Les personnes de la 1^{ère} catégorie qui ont passé à l'aveu et au plaidoyer de culpabilité, ainsi que ceux de la 2^{ème} catégorie qui n'ont pas voulu recourir à la procédure d'aveu et de plaidoyer de culpabilité ou dont l'aveu et le plaidoyer de culpabilité n'ont pas été acceptés, encourrent la peine d'emprisonnement allant de vingt cinq (25) à trente (30) ans, au lieu de vingt cinq (25) ans ou la perpétuité ;
11. Le jugement coulé en force de chose jugée rendu par une juridiction ordinaire peut être révisé chaque fois qu'il est en contradiction avec la vérité révélée par la Juridiction Gacaca ou lorsqu'elle a arrêté des peines non prévues par la loi.

III. Lancement des Juridictions Gacaca à travers tout le pays et début des procès pour l'année 2005.

Nous rappelons que sur les **9013** Juridictions Gacaca de Cellule, **751** étaient opérationnelles (soit 8%).

Au mois de juin 2004, nous avons lancé les **8 262** Juridictions Gacaca restantes.

Les Juridictions Gacaca ont été aussi lancées à d'autres niveaux prévus par la Loi Organique : la Juridiction Gacaca de Secteur et la Juridiction Gacaca d'Appel. Les Juridictions Gacaca de Secteur sont au nombre de 3090.

Les activités de collecte d'informations ont démarré le 15/01/2005 après la formation des Juges Inyangamugayo des Juridictions Gacaca à tous les niveaux.

Les activités de jugement ont débuté le 10/03/2005 dans les Juridictions Gacaca de la phase d'observation.